



La Commune de Lapan organise un Rallye Découverte
Du 15 mai au 31 juillet 2023 :

ET PUIIS FAUT LE FER

Ce troisième rallye découverte consiste à retrouver, en parcourant la commune de Lapan, les différentes photos présentes dans ce bulletin de participation et d'y associer le nom de la voie.

Par exemple : Route de la Vallée du Cher, Eglise, Salle Polyvalente, Chemin du vieux puits....

N'oubliez pas de répondre aux deux questions subsidiaires qui permettront de départager les éventuels exæquos.

Règlement disponible au verso, en Mairie ou sur www.lapan.fr.

Nom : Prénom : Date de naissance :

N° de téléphone : Adresse mail :

Adresse :

.....

.....

Vos réponses :

Numéro de la photo	Nom de la voie	Numéro de la photo	Nom de la voie
Photo 1		Photo 13	
Photo 2		Photo 14	
Photo 3		Photo 15	
Photo 4		Photo 16	
Photo 5		Photo 17	
Photo 6		Photo 18	
Photo 7		Photo 19	
Photo 8		Photo 20	
Photo 9		Photo 21	
Photo 10		Photo 22	
Photo 11		Photo 23	
Photo 12		Photo 24	

Questions subsidiaires :

Combien de bulletins seront rendus :

Combien de bulletins comportant 24 bonnes réponses seront rendus :

Du 15 mai au 31 juillet 2023, la Commune de Lapan organise un jeu-concours. 24 photos ont été prises sur le territoire de la commune, toutes visibles depuis l'espace public. Nous vous proposons une balade découverte à travers les rues et les chemins du village pour les retrouver.

Règlement du jeu-concours Rallye découverte « Et puits faut le fer »

Article 1 - Organisation

La Mairie de Lapan organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Rallye Découverte – Et puits faut le fer » du 15 mai au 31 juillet 2023.

Article 2 - Participation

La participation à ce jeu **gratuit** sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique quel que soit son lieu de résidence. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation est limitée à un seul adulte par foyer (même nom, même adresse) et à une participation par enfant. La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs identités ou pour le compte d'autres participants. Un participant ne pourra gagner qu'un seul lot. Les personnes ayant collaboré à l'organisation ou à la réalisation de ce concours, ainsi que leur famille ne peuvent y participer.

Article 3 - Modalités

Pour jouer, il suffit de remplir le bulletin de participation en inscrivant le nom de la voie correspondant à la photo.

Adressez le bulletin de participation complété ou sur papier libre en indiquant avec vos nom, prénom, date de naissance, adresse contact (mail et/ou téléphone), adresse ainsi que vos réponses :

- soit par courrier à la Mairie à l'adresse : **Mairie de Lapan, 24 route de la vallée du Cher, 18340 LAPAN**
- soit en le déposant à **l'accueil de la Mairie** ou dans **la boîte aux lettres de la Mairie.**
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : **mairie@lapan.fr.**

Article 4 - Désignation des gagnants

Le Jeu-concours « Rallye Découverte – Et puits faut le fer » se déroulera du 15 mai au 31 juillet 2023. Toutes les participations seront récompensées. La liste des gagnants sera publiée dans le bulletin municipal et sur les réseaux de la commune.

Article 5 - Dotation

Le jeu concours « Rallye Découverte – Et puits faut le fer » est doté de différents lots.

Article 6 - Remise des lots

La remise des lots aura lieu en septembre. Les lots seront à retirer sur place, il n'y aura pas d'envoi par courrier. Les lots ne pourront faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent l'annulation de la participation.

Article 7 - Litiges et responsabilités

Le fait de participer au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés par la Mairie de Lapan. Elle se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 8 - Protection des données

Les données personnelles recueillies sur le bulletin de participation sont collectées uniquement dans le but d'acquérir des lots en adéquation avec l'âge des participants et de permettre à la Mairie de vous prévenir en cas de besoin dans le cadre strict de ce jeu-concours. D'éventuelles statistiques peuvent être réalisées. Ces données ne seront pas exploitées nominativement. Ces données sont à destination uniquement des organisateurs du jeu-concours et elles ne seront pas conservées à l'issue de la remise des lots.

Article 9 - Dépôt légal

Le présent règlement est disponible à la Mairie de Lapan ou sur le site www.lapan.fr

PHOTO 1



PHOTO 2

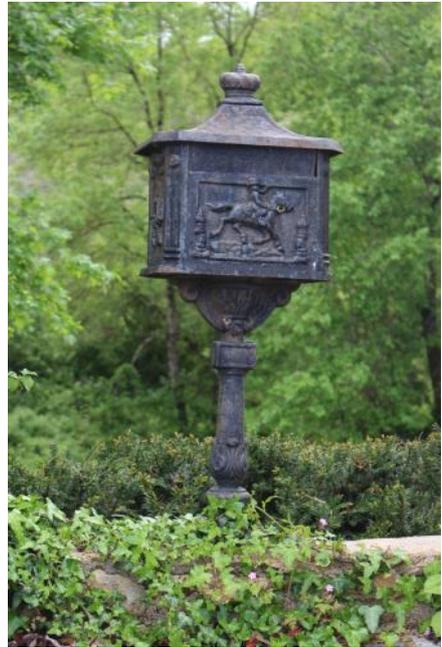


PHOTO 3



PHOTO 4



PHOTO 5



PHOTO 6



PHOTO 7



PHOTO 8



PHOTO 9



PHOTO 10



PHOTO 11



PHOTO 12



PHOTO 13



PHOTO 14



PHOTO 15



PHOTO 16



PHOTO 17



PHOTO 18



PHOTO 19



PHOTO 20



PHOTO 21



PHOTO 22



PHOTO 23



PHOTO 24

